

Image not found or type unknown



Voyages en ligne : SNCF et Expedia épinglés

Jurisprudence publié le **11/06/2010**, vu **2271 fois**, Auteur : [Mourot](#)

En effet, la Cour d'Appel de Paris dans sa décision du 23 février 2010 a condamné la SNCF à 5 millions d'euros et Expedia à 500 000 euros. En pratique, un groupe de voyageur en ligne bien connu (Karavel – Promovacances – Lastminute) avait dénoncé en 2002, auprès de l'Autorité de la Concurrence les pratiques liant les deux sociétés.

La SNCF offrait l'exclusivité des ventes promotionnelles à Expédia. L'une bénéficiant de plus de 10 millions de clients par mois et l'autre étant le leader mondial du voyage en ligne, il semblait bien opportun que les deux s'entendent.

Toutefois, il est à déplorer que la Cour condamne bien ces agissements sans pour autant mettre un terme à ces pratiques...